

Élections professionnelles **CAPN D3S 2018**

DIRECTEURS D'ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES, SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX



UN NOUVEL **ÉLAN** POUR LES MANAGEURS DE SANTÉ

Avec un SMPS minoritaire, les D3S n'ont obtenu aucune avancée statutaire depuis 2011.

En cause, la focalisation du débat sur la fusion des corps. Cependant, celle-ci ne répondra pas aux véritables problèmes que rencontrent les directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, dont l'isolement, les intérimis à répétition et les directions multiples, les chefferies sans encadrement intermédiaire. En revanche, la fusion des corps pourrait limiter l'accès aux chefferies à la sortie de l'EHESP.

Le SMPS prône une véritable reconnaissance des spécificités et de l'expertise des D3S.

Les D3S sont les spécialistes des prises en charge au long cours, que ce soit l'enfance, le handicap ou le grand âge. Il leur incombe de mettre en œuvre les transformations importantes que connaît le monde social et médico-social. C'est pourquoi le SMPS souhaite que les pratiques et les métiers soient reconnus et évoluent en fonction des nouvelles modalités de prise en charge et la nouvelle donne territoriale.

La pluralité des réalités locales impose de permettre aux acteurs locaux de disposer d'outils variés pour adapter le parcours de l'usager.

Le SMPS est favorable au renforcement des synergies avec les GHT sur les fonctions supports et les filières. Lorsque cela se justifie localement, le SMPS propose de mettre en œuvre une stratégie publique ambitieuse de groupes médico-sociaux (en coordination avec la psychiatrie, le domicile et les autres modes de prise en charge innovants).

Afin de lutter contre l'isolement, le SMPS propose de créer des établissements avec une masse critique permettant efficacité, performance et mutualisation de compétences spécifiques dans le cadre de la politique de contractualisation et son optimisation, ainsi que le renforcement du secteur public dans le maillage secteur social et médico-social de

chaque territoire. Par ailleurs, le SMPS souhaite renforcer l'attractivité du corps des D3S, en prônant la singularité du corps, en conservant les chefferies spécifiques au secteur et en créant des directions adjointes transversales ou spécialisées au sein des groupements sociaux et médico-sociaux, au sein des GHT et des directions communes.

Pour les D3S, le SMPS porte un principe clé : « à responsabilité égale, rémunération égale » ! Le SMPS prône une véritable reconnaissance des spécificités et de l'expertise des D3S qui mettent en œuvre les transformations que connaît le monde social et médico-social.

Le SMPS demande une revalorisation conséquente des grilles indiciaires (raccourcissement des durées d'échelon et création d'un Graf).

Le montant de la part résultat ne doit plus dépendre du grade mais de la fonction occupée. Ainsi, le SMPS demande l'alignement des montants de référence de la part résultat de la PFR des adjoints sur ceux des directeurs d'hôpital, selon l'argument à « résultat égal, reconnaissance égale » ;

Par ailleurs, défendre notre spécificité, c'est aussi demander une augmentation du nombre d'emplois fonctionnels, en cohérence avec la stratégie de groupes publics sociaux et médico-sociaux et en abaissant le seuil budgétaire de 50 à 25 millions d'euros.

Le SMPS œuvre pour une meilleure reconnaissance des spécificités et de la vocation des D3S, qui s'expriment chaque jour auprès des publics accueillis et qui contribuent à un accompagnement de qualité !

En portant un discours de vérité et de responsabilité, seul un SMPS fort pourra obtenir des avancées statutaires et une véritable reconnaissance des compétences des D3S !

Pour une véritable reconnaissance des spécificités et de l'expertise des D3S

SMPS affilié à l'UNSA Santé Sociaux Public et Privé

Directeurs et cadres, votez

SMPS⁺
MANAGEURS PUBLICS DE SANTÉ

Élections professionnelles CAPN D3S 2018

DIRECTEURS D'ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES, SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX



HORS CLASSE



Christelle Gay
Directrice adjointe
CDSEE Les Pennes-Mirabeau



Franck Bridoux
Directeur délégué
Ehpad Dronsart-Bouchain



Frédéric Cecchin
Directeur adjoint
Ehpad de Villefranche-sur-Mer



Sylvie Morel
Directrice
Ehpad du Coteau et du Perreux



Nathalie Patte-Quintelier
Directrice
EPDSAE Lille



Alice Bouriez
Directrice
Ehpad de Condé-sur-l'Escaut



François-Gilles Colonna
Directeur
Ehpad du CH Dr-Récamier
Belley



Caroline Ruget
Directrice
Ehpad de Mouvaux et Bondues



Dominique Boucher
Directeur de l'EMSED d'Isle,
de l'EMSP de Saint-Junien
et de l'ITEP d'Oradour Saint-Genest



Sylvie Bousselet
Directrice
Ehpad de Varenne-en-Argonne
et de Clermont-en-Argonne

CLASSE NORMALE



Stéphane Guillevin
Directeur délégué
Groupe hospitalier Bretagne Sud
Site de Port-Louis/Riantec



Hélène Bulle
Directrice
Ehpad de Wintzenheim



Guillaume Couterut
Directeur
Centre départemental de l'enfance
Belfort



Sylvie Schrub
Directrice
Ehpad de Fauville-en-Caux
et Grainville-la-Teinturière



Marie-Cécile Darmais
Directrice adjointe
CH de Crépy-en-Valois
et de l'Ehpad de Ferté-Milon



Fouad Bellouni
Directeur
Ehpad de Trelon



Annick Bouffel
Directrice
Ehpad de Nédonchel



Lise Coueffeur
Directrice
Ehpad de Torigny

SMPS affilié à l'UNSA Santé Sociaux Public et Privé

Directeurs et cadres, votez

SMPS
MANAGEURS PUBLICS DE SANTÉ